

LONGE CÔTE MARCHE AQUATIQUE

26 OCTOBRE 2025

Plage de Kersidan à Trégunc (29)



DÈS 12 ANS !
GRATUIT POUR
LES MOINS DE
18 ANS

20€ par
compétiteur

Accès au site
GRATUIT

KMOlympiades 2025

Activités ludiques et sportives de tous niveaux organisées
tout au long de la journée sur la plage de Kersidan à Trégunc

→ 4 COURSES

Matin : format « coupe de France des clubs »

- 1 000 m en tierce
- Relais 1 000 m en binômes mixtes HH + FF en 2 x 500 m

Après-midi : courses ludiques

- KMOlympiade
- Duel de la mort

→ BAPTÊME LONGE-CÔTE PRIX LIBRE

Inscription possible sur place le jour même

→ ACCUEIL À 8h00

Salle d'activités « Les Brigantines »

6 chemin des Sables à Trégunc

Programme : www.facebook.com/Klubmoiseocean

Restauration sur place

Inscriptions par email avant le 12 octobre :

➤ klubmoiseocean@gmail.com ➤

Renseignements : 06 63 28 51 08



PRESENTATION

En accord avec le comité régional FFRandonnée Bretagne/Longe côte/Marche aquatique, **la 3ème édition des KMolympiades** se déroulera le 26 octobre en quatre épreuves, dont deux compteront pour la coupe des clubs.

Matin Épreuves Coupe des clubs:

- 1000m Tierce Homme – femme ou mixte
- 1000m : équipe de quatre en relais – binômes 2 hommes et 2 femmes
2 Catégories : supra sénior (J, S, M1, M2) et supra master (M3, M4)

Après-midi courses ludiques KMolympiades :

- La KMolympiade course en binôme libre (HH/FF/HF) , départ sable, longe en slalom, sortie d'eau, squats en binôme, longe à l'aveugle, squats, pas sautés dans les cerceaux, pas chassés face à face, rentrée dans l'eau, longe tractée, sortie d'eau, sprint arrivée
- Duel de la mort (pagaie simple ou double 2 parcours H et F), course en duel départ dos à dos 25m aller et 25m retour. Course éliminatoire jusqu'au dernier compétiteur

PROGRAMME DE LA JOURNEE

Les horaires sont donnés à titre indicatif, ils sont établis en fonction de la prévision du nombre d'engagés et pourront évoluer selon les conditions de mer et de météo.

08h00	Accueil des participants
09h00	Briefing Arbitres Reconnaissance parcours par l'arbitre régional et le directeur de course
09h30	Départ des courses
09h30	1000 m Tierce libre
11h00	Relais 1000m en binômes mixtes 2*500m
Pause déjeuner Petite restauration sur place	
13h30	Échauffement Sophrologie
14h00	Départ course KMolympiade
16h00	Duel de la mort (pagaie)
17h00	Podium/ remise des médailles

Informations générales

inscription pour le 26 octobre

Les parcours des épreuves s'effectuent en respectant les règles techniques de la pratique du long côtes, sur un parcours balisé, chronométré et en tenant compte des contraintes du site de pratique.

IMPORTANT: la Préfecture du Finistère imposant le port d'une combinaison néoprène adaptée aux conditions météo lors de toute manifestation nautique, et ce en toute saison, les concurrents ne pourront donc pas se présenter vêtus d'un simple maillot de bain et d'un tee-shirt.

Durant les épreuves, les compétiteurs devront porter le dossard de façon visible, épinglé sur le haut de la poitrine, sur un tee-shirt ou tout autre vêtement.

ATTENTION: les tee-shirts, débardeurs ou autres de couleur ORANGE sont interdits. Cette couleur est réservée à l'équipe d'organisation.

Recommandation : pour encore mieux valoriser la compétition auprès des médias et du public, il est recommandé que les compétiteurs d'un même club portent la même couleur de maillot sur lequel apparaît le nom du club.

I. CONFIRMATION D'INSCRIPTIONS avant le 12 octobre 2025

La période de validation des inscriptions débutera le **vendredi 12 septembre 2025 à 08h00** et prendra fin le **dimanche 12 octobre 2025 à 20h00**. Pour s'engager aux épreuves officielles CDC, le compétiteur doit:

- Posséder une licence associative FFRandonnée en cours de validité à la date de l'épreuve
- Posséder un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du Sport ou du Longe Côte en compétition daté de moins d'1 an au jour de la compétition ou un certificat médical daté de moins de 3 ans présentant l'absence de contre-indication à la pratique du Sport ou du Longe Côte en compétition accompagné des attestations de réponses négatives au questionnaire de santé pour les années intermédiaires ou à minima celle de l'année en cours.
- Faire valider son inscription par son club d'appartenance avant la date limite de clôture. La licence détermine le club d'appartenance. Une équipe ne peut être constituée qu'avec des compétiteurs du même club, la licence faisant foi.

Pour les non licenciés un classement podium loisir sera mis à l'affichage.

Cas particulier pour les mineurs. Aucun Certificat médical d'Absence de Contre-Indications à la pratique (CACI) n'est requis lors d'une prise de licence ou de son renouvellement. Il faut l'attestation par les responsables de l'autorité parentale que l'auto-questionnaire spécifique aux mineurs (réglementaire) a été rempli conjointement (parents et enfant) et que toutes les réponses aux questions sont négatives. Dans le cas d'une ou plusieurs réponses positives, la consultation du médecin est obligatoire pour établir (ou pas) un CACI datant de moins de 6 mois pour la ou les disciplines concernées.

L'ensemble des données nécessaire à votre inscription constitue le fichier de la manifestation. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Chaque compétiteur autorise à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de son image au profit de l'organisateur et de ses partenaires pour une durée de 5 ans.

Procédure de validation des inscriptions et règlement :

Points importants à noter :

- Seul le référent club peut procéder au changement d'un compétiteur de son club.
- La licence compétition ou jeune est obligatoire pour être classé en coupe des clubs.

Les frais d'inscription s'élèvent, pour chaque compétiteur, à 20 €

Gratuité de l'inscription pour les moins de 18 ans

Lien pour inscription des équipes :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1wfhm7DR98ix-UHJNSpOyOMq_LGEQ5JbSvQ_cDkpKo04/edit?usp=sharing

Le règlement se fait uniquement en ligne via la plateforme Helloasso accessible par le lien ci-dessous :

<https://www.helloasso.com/associations/klub-moise-ocean/evenements/kmo-lympiades-2025>

Précisions: après avoir indiqué le montant du règlement, il vous sera demandé votre nom, prénom, (mentions obligatoires demandées par Helloasso) puis le nom de votre club (information supplémentaire obligatoire).



Pour toute difficulté, vous pouvez contacter : Alain Lévêque, arbitre régional et vice arbitre national longe côte marche aquatique (06 25 42 65 25 – levequealain007@gmail.com) ou Roxane Gouleau 06 59 12 80 96 klubmoiseocean@gmail.com

Modalités de modification, de remboursement et d'annulation :

- Épreuve solo: toute demande d'annulation formulée **avant le 23 octobre inclus** sera acceptée et les frais d'inscription seront remboursés. Au-delà, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.
- Épreuve par équipe: les demandes de changement d'équipier formulées **avant le jeudi 23 octobre inclus** seront acceptées. Au-delà, plus aucun changement ne sera accepté, et toute équipe incomplète devra annuler sa participation.

Toute demande d'annulation ou de remplacement devra être adressée à Roxane GOULEAU klubmoiseocean@gmail.com)

II. LES ÉPREUVES

Les épreuves et catégories retenues pour la coupe de France des clubs sont :

- 1000m en Tierce, la composition est libre;
- Relais 1000m en binômes en 2x500m, l'ordre de passage FF+HH ou HH+FF reste libre.

L'ordre de départ des compétitions est le suivant:

- Épreuve 1: 1000m
- Épreuve 2: relais 2x500m

Les gants non palmés en néoprène ou autres sont autorisés pour les compétitions à mains nues.

Les équipes peuvent longer à mains nues ou utiliser tous types d'ustensiles de propulsion. Si des ustensiles de propulsion sont utilisés, les engins doivent être de même nature pour tous les compétiteurs (exemple tous en pagaies simples ou tous en longe-up, etc...).

La catégorie d'âge correspondant à l'âge obtenu dans le courant de l'année 2026 :

<i>Catégories</i>	<i>Années de naissance</i>
Juniors	2009 et 2010
Seniors	1987 à 2008
Masters 1	1977 à 1986
Masters 2	1967 à 1976
Masters 3	1957 à 1966
Masters 4	1956 et avant

Les catégories retenues : Pour chaque épreuve, les clubs constituent des équipes selon deux catégories :

- *Supra catégorie Senior* : équipe constituée de longeurs des catégories Juniors à M2 ;
- *Supra catégorie Master* : équipe constituée de longeurs des catégories M3 à M4.

Règle particulière : Les M2 ont la possibilité d'intégrer la Supra catégorie Master à condition d'avoir la présence de M3 et/ou M4 dans l'équipe. Un M2 ne peut participer que dans une catégorie par épreuve.

Suppression de la règle de l'obligation d'avoir au moins deux catégories représentées dans une Supra Catégorie

Pour toutes les épreuves les départs, arrivées et relais seront effectué sur la plage.

Les transits entre le départ et le premier contournement bouée départ, entre le contournement bouée arrivée et l'arrivée et entre le contournement et le relais **se feront en marchant**.

III. RÈGLEMENT COMPÉTITION

a. Règles

Le règlement en vigueur est celui de la FFRandonnée, règles d'organisation des compétitions de Longe Côte (chapitre III-2-2 du memento Fédéral) **Voir page 20 Les règles compétitives s'appliquant à la CdC / Saison 2025-2026**

Le port de vêtements en néoprène adaptés aux conditions climatiques est obligatoire, de même que le port de chaussures ou chaussons aquatiques sous peine de ne pas pouvoir participer aux épreuves. Le port de chaussures avec crampons style chaussures de football ou à pointes est strictement interdit. Tous les ustensiles de propulsion manuels et non motorisés sont autorisés pour les épreuves "libre" en fonction du type d'épreuve (pagaies, gants palmés, plaquettes, Longe Up, moufles, etc.).

Des dossards seront distribués aux référents club à l'occasion du briefing organisé le matin même de la compétition. Le référent club se chargera de distribuer à chacun de ses compétiteurs le dossard correspondant à l'épreuve. Pour les épreuves par équipe, seul le capitaine d'équipe sera porteur de son dossard. Les référents club se verront remettre lors du briefing un listing détaillé avec, par épreuve, le nom des compétiteurs participant, ainsi que les numéros de dossards correspondants. Chaque concurrent ou le capitaine pour les épreuves en équipe devra, sous peine de se voir refuser le départ, porter un dossard.

Les épingles de fixation pour les dossards devront être fournies par chaque club.

Les dossards devront être restituées en une seule fois par le référent club à la fin de la compétition. Chaque compétiteur ou chaque équipe devra se présenter 5 minutes avant son horaire de départ dans la chambre d'appel sous peine de pénalité.

Pour les équipes, le temps de départ et d'arrivée est pris sur le même compétiteur, le capitaine.

Celui-ci passe en premier la ligne de départ et en dernier la ligne d'arrivée.

Si cette consigne n'est pas respectée, l'équipe sera disqualifiée.

Des pénalités sont attribuées aux compétiteurs pour non-respect des règles techniques de pratique du longe côte:

- Non-respect d'un bon niveau d'immersion pendant une durée qui n'est pas ponctuelle : à partir d'un point défini dans l'eau, le bon niveau d'immersion se vérifie face au compétiteur et consiste à avoir au minimum le bassin dans l'eau. Application d'un stop & Go
- Non-respect du pas du longeur : il est interdit de courir, de tirer, de tenir ou de pousser un compétiteur. Application d'un stop & Go
- Non-respect de la règle de rattrapage : Tout compétiteur ou équipe rattrapé doit s'écarter pour laisser passer le rattrapant afin de ne pas entraver son évolution et lui laisser le BNI favorable. Application d'un stop & Go

- Il est interdit de profiter de l'aspiration ainsi créée par un compétiteur (un espace suffisant est à respecter sauf pendant la phase de dépassement). Afin d'éviter les contacts il est interdit d'utiliser un ustensile de propulsion lors de la phase de dépassement côté compétiteurs. Application d'un Stop & Go
- Non-respect de la règle de contournement : se fait toujours dans le sens Eau Terre. Application d'un Stop & Go
- Prise d'appui sur un point de contournement. Application d'un Stop & Go.
- Heurt ou prise d'appui d'un point de contournement en le faisant chuter. Carton rouge, disqualification
- En cas de faux départ :
 - 1^{er} faux départ, retour au point de départ
 - 2^e faux départ par le même compétiteur ou l'équipe, carton rouge, disqualification
- En cas de non-présentation du compétiteur ou de l'équipe complète en chambre d'appel à l'horaire prévu :
 - 1^{er} appel: prend le départ en dernier
 - 2^e appel: 1-minute après le 1^{er} appel: carton rouge, disqualification

Ces non-respects s'appliquent à tout compétiteur.

La règle du BNI se juge sur le longueur de tête.

Stop & Go: l'arbitre siffle et marque un angle droit avec ses deux mains. Le compétiteur ou l'équipe s'arrête. Dès l'arrêt effectif et complet du compétiteur ou de l'équipe, l'arbitre siffle et lève le bras, le compétiteur ou l'équipe repart.

En plus des motifs notifiés ci-dessus, une équipe ou un compétiteur peuvent être disqualifiés, sur décision motivée du jury, pour tout manquement grave au règlement notamment en cas de:

- Non-respect des règles de chronométrage
- Non respect manifeste du Stop & Go
- Equipe incomplète à l'arrivée
- Tenue incorrecte (port de chaussures avec crampons style chaussures de football ou à pointes, de mauvaise position du dossard ou de la puce de chronométrage)
- Non-respect des consignes données par un officiel
- Non-assistance à un compétiteur en difficulté ou sollicitant de l'aide
- Abandon de déchets divers, pollution ou dégradation des sites par un compétiteur ou un membre de son entourage
- Attitude/comportement antisportif, insultes, impolitesse ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation, de tout bénévole et compétiteur - Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage

Toute équipe disqualifiée n'est pas classée.

Les zones de compétitions sont formellement interdites aux compétiteurs non engagés sur l'épreuve en cours, sous peine de disqualification, ainsi qu'à tout accompagnant, pour ne pas gêner l'épreuve.

Décision de courir : La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

b. Chronométrage

Le chronométrage sera manuel et à la montre pour les épreuves de la course CDC.

c. PC Course

Le PC Course est installé dans la salle passerelle aux Brigantines. Son entrée est strictement réservée aux membres du jury, à l'arbitre régional, aux arbitres adjoints et au directeur de course.

Il pourra être procédé à un contrôle antidopage, que les concurrents concernés soient classés sur le podium ou non.

d. Composition de l'équipe arbitrale et du jury d'épreuve

Arbitre régional et vice arbitre national : Alain LEVÊQUE

Directeur de course : Moïse GOULEAU

PC Course : Olivier GLOANEC

Jury d'épreuve: Alain LEVÊQUE, Moïse GOULEAU, Marc BUGNARD représentant FFR et deux compétiteurs (un homme et une femme) tirés au sort avant la compétition

Les membres du jury devront être disponibles à proximité immédiate du PC course durant toute la demi-heure suivant la remise des résultats afin de pouvoir statuer le plus rapidement possible en cas de réclamation.

e. Service et Secours

Afin d'assurer la sécurité des concurrents et de l'ensemble des personnes présentes durant cette journée, le dispositif de secours sera assuré sur zone. Des bénévoles KMO sur la plage et dans l'eau sont équipés de bouées tubes.

La manifestation est déclarée auprès de la Mairie de Trégunc. Par ailleurs, les moyens de secours, que sont le CROSS ETEL et les pompiers sont informés de son organisation. Des moyens de liaisons sont également établis entre les organisateurs et les dispositifs de sécurité et de surveillance.

f. Résultats

Les résultats seront soit mis à l’affichage soit remis en main propre à chaque délégué de club après les courses du matin pour la première partie et après les courses de l’après-midi pour la seconde partie.

Chaque délégué de club, et uniquement lui, bénéficiera de 30 minutes après la remise des résultats pour porter réclamation, en utilisant le formulaire prévu à cet effet qui devra être apporté au PC Course. (pièce jointe)

Les réclamations seront examinées par les membres du jury d’épreuve : Alain LEVÊQUE, Moïse GOULEAU, Marc BUGNARD représentant FFR et deux compétiteurs (un homme et une femme) tirés au sort avant la compétition. La décision sera transmise au délégué initiateur de la réclamation.

Le jury d’épreuve est habilité à statuer dans un délai compatible avec les impératifs de l’épreuve sur tous les litiges survenus ou disqualifications. Ses décisions sont sans appel.

Le comité d’équité est habilité à statuer sur tous les litiges ne pouvant être soldés dans un délai compatible avec les impératifs de l’épreuve. Il est sollicité par le jury d’épreuve.

g. Représentant/délégué compétition de club

Chaque club engageant des compétiteurs est représenté par un représentant/délégué de club, licencié FFRandonnée du club. Il représente l’ensemble des compétiteurs de son club lors des épreuves **et est le seul interlocuteur pour les organisateurs**. Il est le seul à pouvoir poser « réclamation » pour ses compétiteurs et à faire part d’un remplacement. Il assiste à la réunion des délégués avant la compétition. Il est conseillé que celui-ci ne soit pas compétiteur.

h. Développement durable

- ✓ Dématérialisation des documents
- ✓ Covoiturage
- ✓ Tri des déchets
- ✓ Veille à la propreté du site durant la manifestation
- ✓ En fin de manifestation remise en état du site
- ✓ Pas de bouteille plastique sur la plage, distribution de l’eau dans des gobelets avec des fermenteurs alimentaires
- ✓ Ravitaillement, bananes et pommes bio

Hébergement

Possibilité d’hébergement camping Les Genêts Route de Saint Philibert à Nevez. Peut accueillir pour une nuit à cette période de l’année en mobile home ou en emplacement libre.

Réservation directement au camping 06 84 37 64 78

Formulaire de réclamation

Représentant/délégué de club:

Nom & prénom:

E-mail:

Tél:

Heure de remise des résultats:

Catégorie concernée:

Équipe ou longeur concerné:

Motif de la réclamation:

.....

.....

.....

.....

Heure de dépôt au PC course :

Signature du représentant/délégué de club :

Réponse du jury :

.....

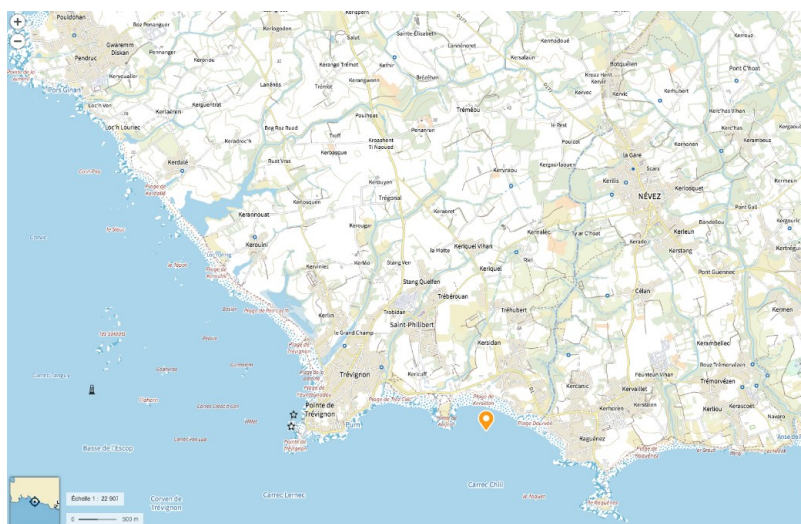
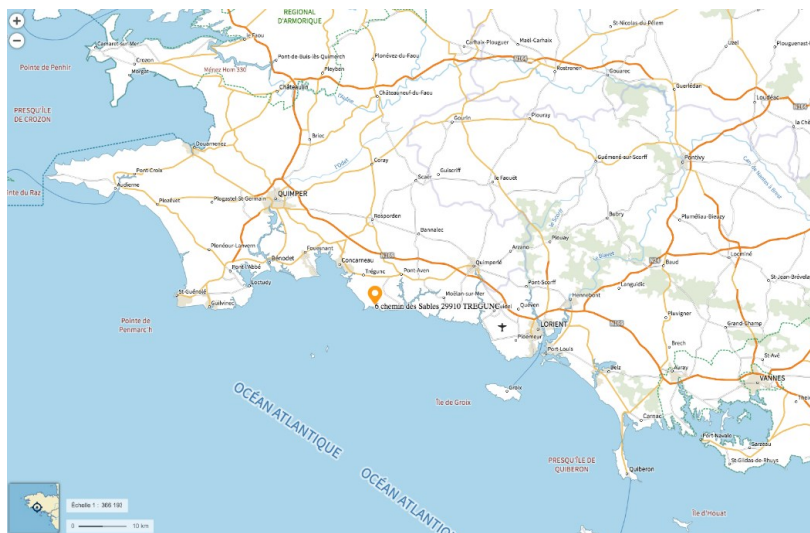
.....

.....

.....

PLANS ET DESCRIPTION DU SITE

Carte Bretagne



Accès plage depuis le site des Brigantines



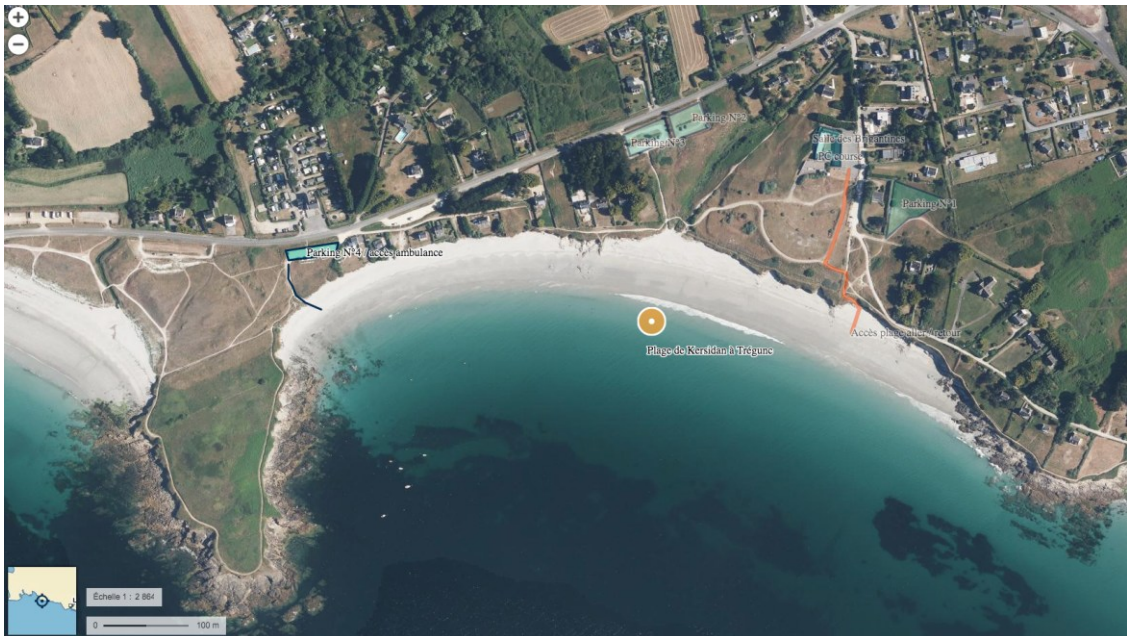
Zone de 500m plage de kersidan



3 parkings en vert sur la carte



Parking N°4 et accès secours

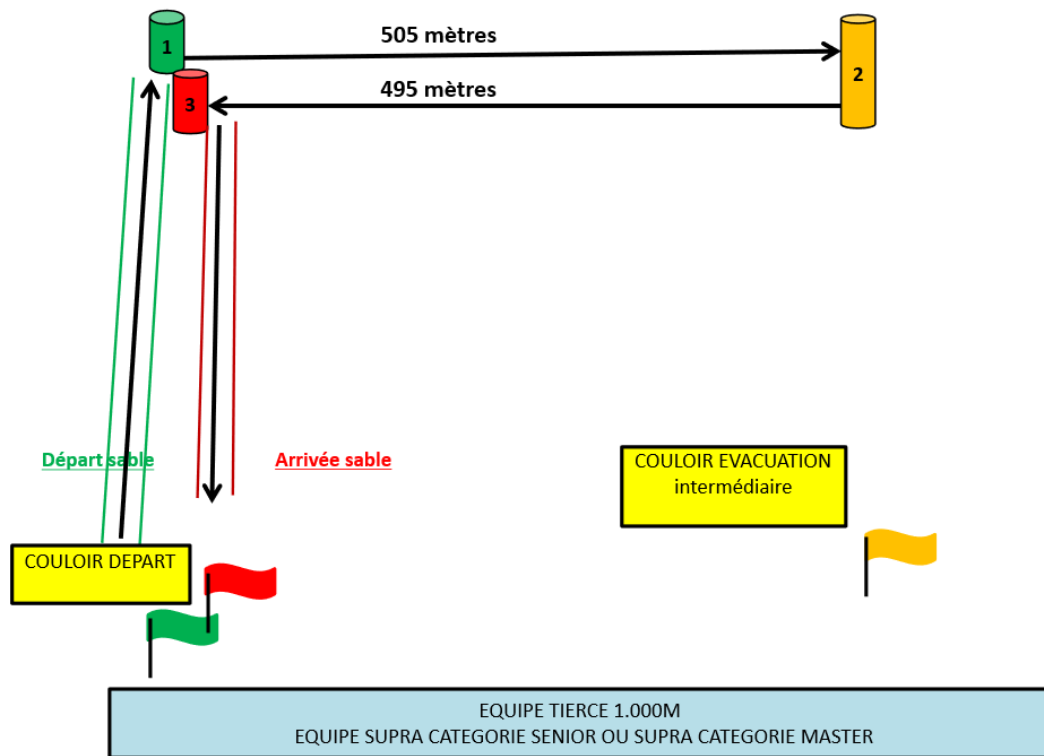


PLANS DES COURSES DE LA COUPE DES CLUBS LE MATIN

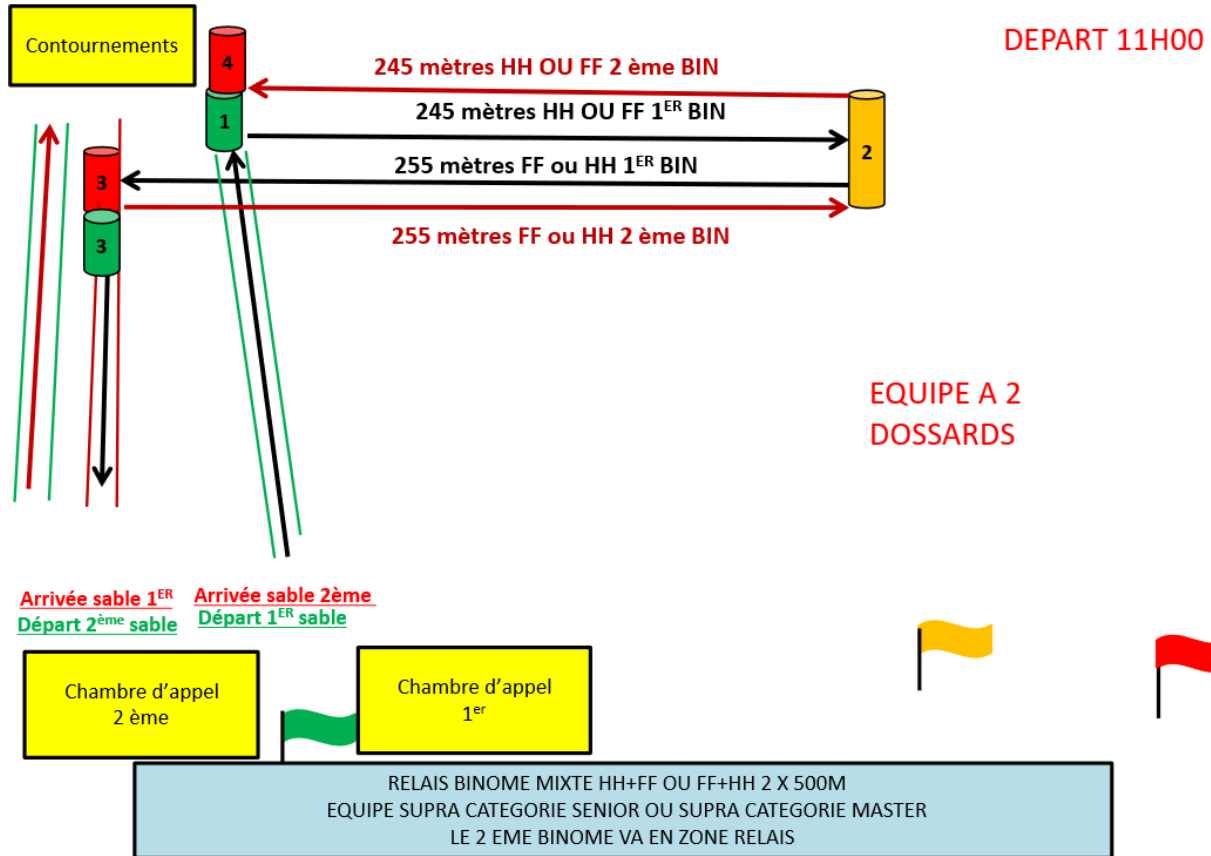
COURSES FORMAT COUPE DE France DES CLUBS

LA COURSE TIERCE 1 000 M

DEPART 9H30

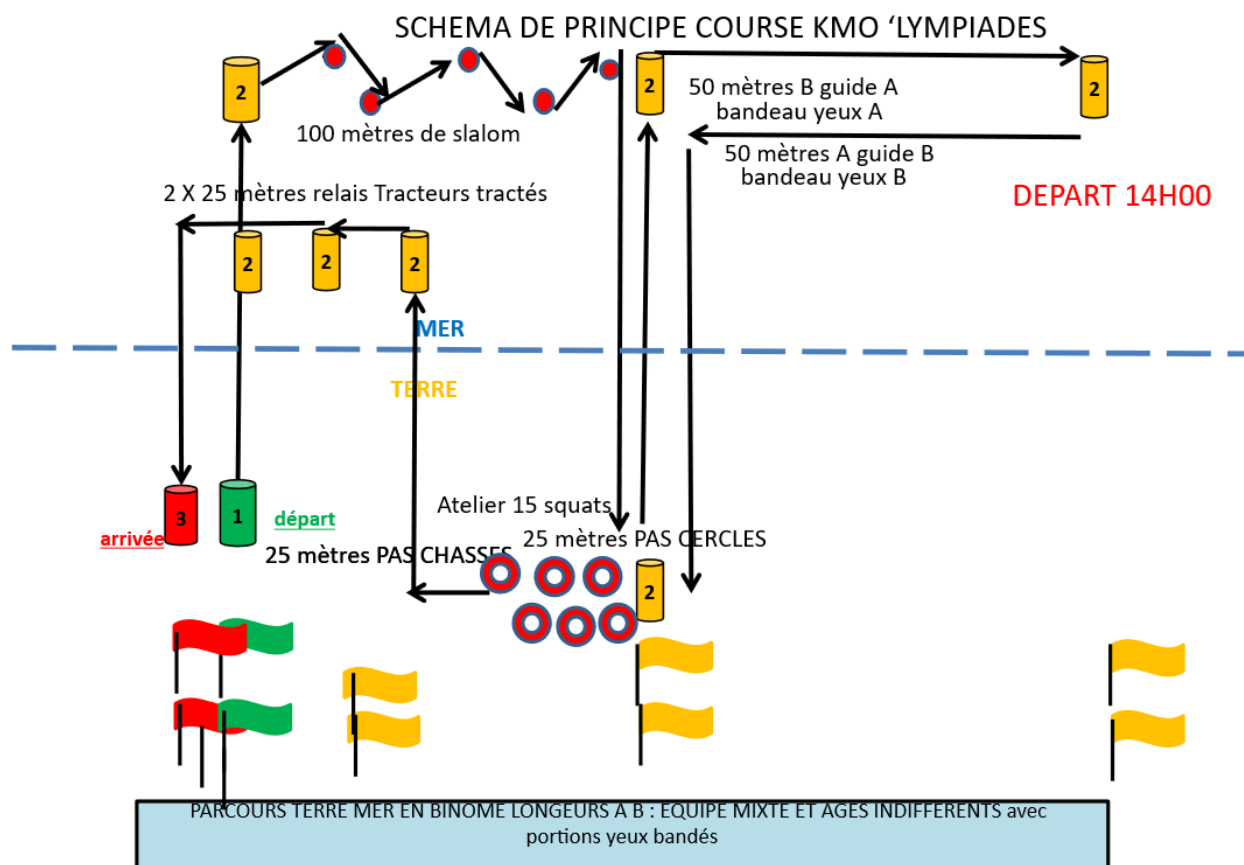


COURSES FORMAT COUPE DE France DES CLUBS
LA COURSE 2 BINOMES EN 2 X 500 M.



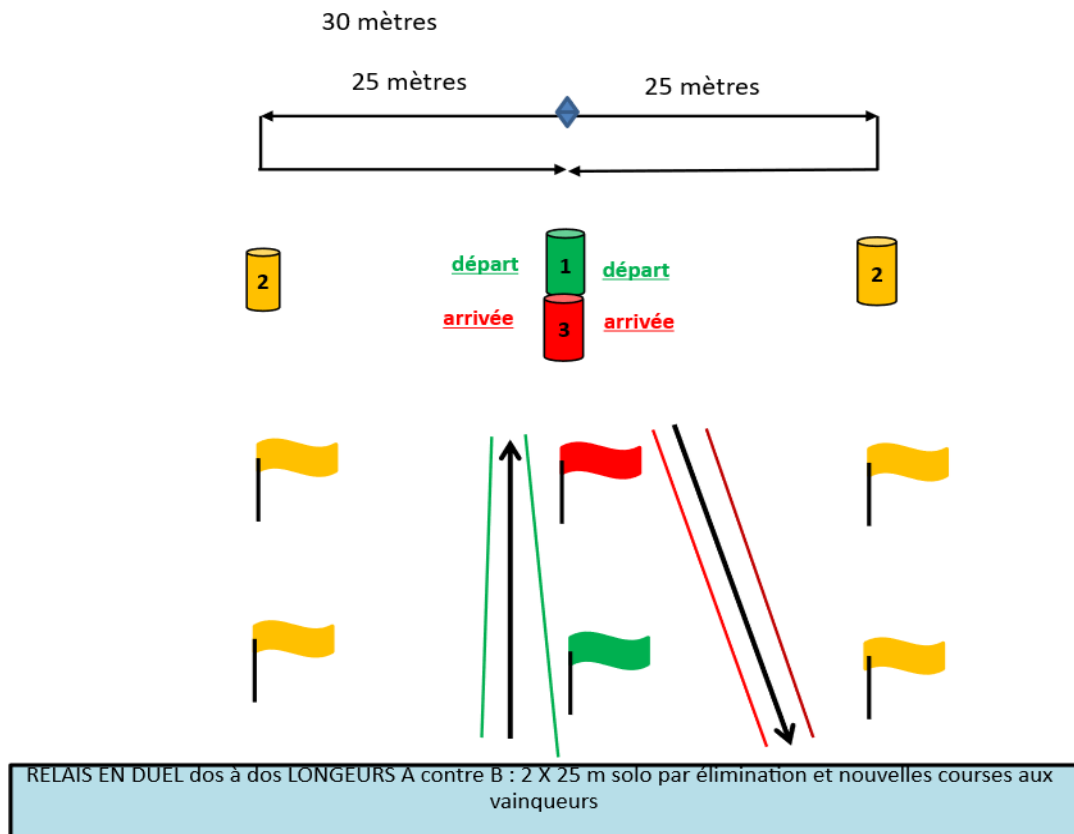
PLANS DES COURSES LUDIQUES L'APRÈS-MIDI

Course KMOLYMPIADE départ 14h

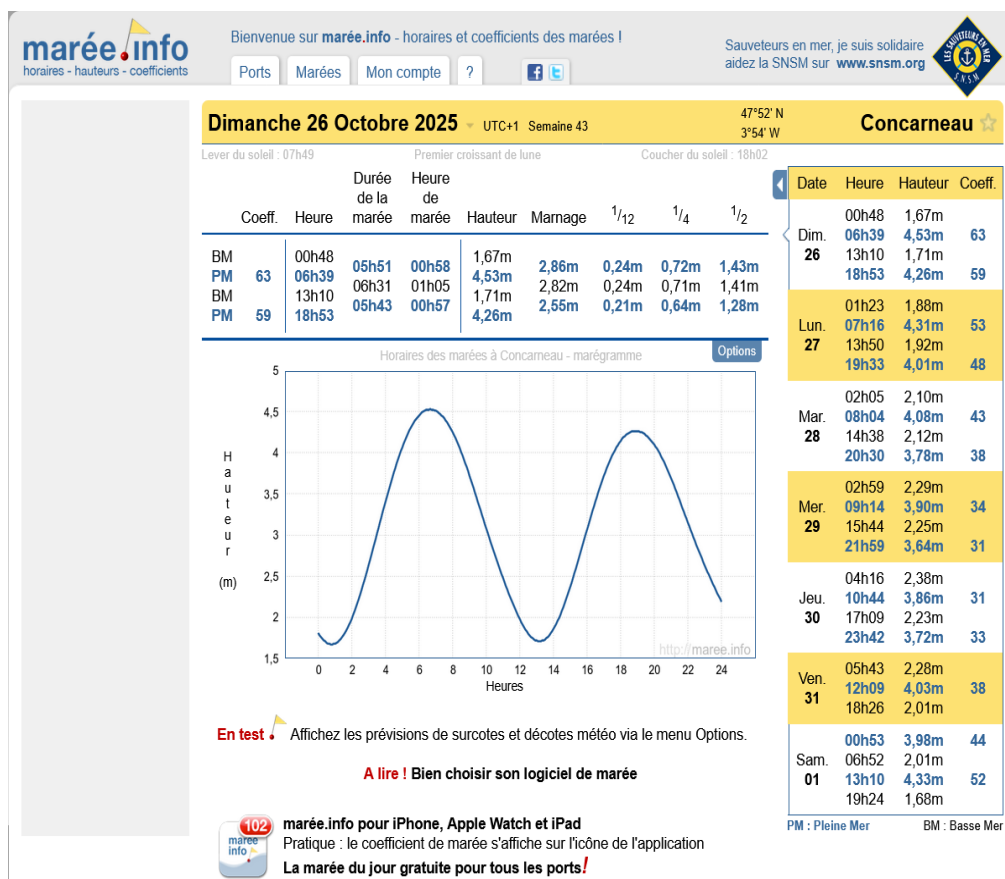


Course duel de la mort (duel pagaie simple) départ 16h00

SCHEMA DE PRINCIPE COURSE DUEL de la mort 2 X 25 mètres DEPART 16H00



MARÉE le 26 OCTOBRE 2025



Coupe de France des clubs (CdC) de Longe Côte (LC) 2025-2026

Règles compétitives, définition des règles de répartition des dossards,

- Pour participer à la CdC, les clubs doivent être affiliés FFRandonnée saison 2025-2026 et les compétiteurs posséder une licence en cours de validité ;
- Même si la phase finale de la CdC se déroulera en début de saison sportive 2026/2027, le classement pris en compte sera celui de la saison 2025/2026.
- Chaque rencontre sportive de la CdC peut proposer d'une à trois épreuves types (1000m, 3000m et Relais) ;
- Il n'y a pas de limite au nombre de rencontres sportives sur le circuit national pendant une saison sportive. Néanmoins, seuls les résultats des trois meilleures rencontres par supra catégories seront comptabilisées pour le classement des clubs avant la phase finale.
- Chaque résultat peut être acquis indépendamment de la rencontre sportive et de l'équipe du club le réalisant ;
- Un club peut engager autant d'équipes qu'il le souhaite par rencontre sportive, par supra- catégorie et par épreuve ;
- La composition d'une équipe engagée sur une épreuve doit être conforme à la définition de l'épreuve et respecter la supra-catégorie ;
- Un compétiteur peut participer à plusieurs épreuves mais ne peut pas être dans plusieurs équipes lors d'une rencontre sportive sur une épreuve donnée ;
- Les équipes peuvent longer à mains nues ou utiliser tous types d'ustensiles de propulsion. Si des ustensiles de propulsion sont utilisés, les engins doivent être de même nature pour tous les compétiteurs (exemple tous en pagaies simples ou tous en longe-up, etc...) ;
- Les gants non palmés sont autorisés pour les épreuves à mains nues ;

Les catégories d'âges

La catégorie d'âge correspondant à l'âge obtenu dans le courant de l'année 2026 :

<i>Catégories</i>	<i>Années de naissance</i>
Juniors	2009 et 2010
Seniors	1987 à 2008
Masters 1	1977 à 1986
Masters 2	1967 à 1976
Masters 3	1957 à 1966
Masters 4	1956et avant

Les catégories retenues : Pour chaque épreuve, les clubs constituent des équipes selon deux catégories :

- *Supra catégorie Senior* : équipe constituée de longeurs des catégories Juniors à M2 ;
- *Supra catégorie Master* : équipe constituée de longeurs des catégories M3 à M4.

Règle particulière : Les M2 ont la possibilité d'intégrer la Supra catégorie Master à condition d'avoir la présence de M3 et/ou M4 dans l'équipe. Un M2 ne peut participer que dans une catégorie par épreuve.

Suppression de la règle de l'obligation d'avoir au moins deux catégories représentées dans une Supra Catégorie

Les épreuves de la CdC :

Trois types d'épreuves au choix sont proposées, réalisables en fonction de la configuration du site de pratique :

- 1000m en Tierce, la composition est libre.
 - 3000m et supérieur par équipe mixte de 4 à 6 longeurs; arrivée jugée sur les 4 premiers compétiteurs de genres différents.
- Règle particulière : dans la Supra catégorie Master il ne peut pas y avoir plus de deux M2 dans l'équipe.
- Relais 1000m en binômes en 2x500m, l'ordre de passage FF+HH ou HH+FF reste libre.

Classement

À chaque rencontre sportive formule CdC, des points sont attribués en fonction du classement aux différentes épreuves, selon un barème unique pour toutes les épreuves et dans chaque Supra catégorie Senior et Master :

Place	Points attribués
1	24
2	22
3	20
4	18
5	17
6	16
7	15
8	14
9	13
10	12
11	11
12	10
13	9
14	8
15	7
16	6
17	5
18	4
19	3
20	2
21 et plus	1

- Un club cumule à chaque rencontre les deux meilleurs résultats de chaque épreuve par supra-catégorie ;
- Pour l'épreuve de 1000m en Tierce, trois classements par genre (H/F/Mxt) seront faits par épreuves mais seuls les deux meilleurs résultats des trois classements seront comptabilisés pour le club.
- Le classement des clubs du circuit national de la CdC est basé sur le cumul des résultats des rencontres par supra-catégories.

Participation à la phase finale

- Les 20 premiers clubs de chaque Supra catégorie Senior et Master sont sélectionnés pour participer à la phase finale de la coupe de France des clubs ;
- Une seule équipe par club de 4 à 6 athlètes (composée de 2F et 2H minimum) et satisfaisant aux règles des Supras catégories participe à la finale,
- La même équipe participe aux trois épreuves types CdC, qui se dérouleront sur la journée.
- Un classement des clubs sera réalisé à l'issue de la phase finale dans les deux Supra catégories. Une coupe sera remise aux trois premiers clubs dans la Supra catégorie Senior ainsi que dans la Supra catégorie Master.

Organisation des épreuves :

- Sur un site de pratique validé ;
- Les distances pourront être adaptées en fonction des contraintes locales du site de compétition ;
- Le parcours et les épreuves pourront être validés, sous couvert de l'arbitre régional, par tout arbitre à jour de formation et membre de la commission régionale d'arbitrage (de préférence différent du club organisateur) ;
- L'arbitre qui a validé les résultats des épreuves transmet les informations au plus tard 7 jours après la compétition ;
- Les épreuves labellisées « Coupe de France des clubs » devront être inscrites au calendrier national des rencontres sportives avant octobre de préférence pour permettre une bonne visibilité aux clubs et de leur permettre de planifier leur calendrier ;
- Nécessité aux clubs organisateurs de bien vouloir transmettre à leur référent régional les dates, lieux et types d'épreuves au moins deux mois avant l'épreuve pour mettre à jour le calendrier des compétitions ;
- Les départs/arrivées des épreuves pourront être donnés dans l'eau ou depuis la plage en fonction du site de compétition et du choix de l'organisateur.